



Association pour la Promotion
de la Langue Wolof en
République Islamique de
Mauritanie (APROLAWORIM)



Association pour la Renaissance
du Pulaar en République
Islamique de Mauritanie
(ARPRIM)



Association Mauritanienne
pour la Promotion de la
Langue et de la Culture
Sooninke (AMPLCS)

DECLARATION

Pour une officialisation et une réintégration effective des langues nationales dans le système éducatif mauritanien

Depuis 1960 différentes réformes de l'éducation ont été engagées en Mauritanie (1959, 1967, 1973, 1979, 1984 et 1999), toutes fondamentalement politiques et/ou idéologiques et élaborées sous la pression de situations de crises. Aucune de ces réformes n'a tenu compte du caractère multiculturel du pays, aucune d'elles n'a répondu aux exigences d'indépendance, de développement et de démocratie, encore moins aux aspirations des populations dans leur ensemble. Elles n'ont jamais été évaluées objectivement. Elles ont engendré entre autres conséquences, une marginalisation prononcée des enfants dont l'arabe n'est pas la langue maternelle-

Il importe de souligner que de 1979 à 1989, la Mauritanie a connu une expérience réussie d'enseignement de toutes les langues nationales arabe, pulaar, sooninke et wolof aux enfants des diverses communautés mauritaniennes. En effet, en 1979, dans la perspective de la mise en place en 1985 d'une réforme de l'enseignement basée sur les langues nationales, le gouvernement mauritanien a créé un Institut des Langues Nationales (ILN) avec pour mission d'expérimenter pendant six ans les langues pulaar, sooninke et wolof comme véhicules d'enseignement à tous les niveaux du cycle fondamental et dans les programmes d'alphabétisation. Au terme de cette période d'expérimentation de six ans, l'ILN a réalisé de remarquables travaux. Malgré l'évaluation positive de ses réalisations par les services compétents du Ministère de l'Enseignement Fondamental et Secondaire et du Bureau Régional pour l'Education en Afrique (BREDA/UNESCO), la généralisation de cette expérience et la réforme attendues sont annulées en 1989, en raison des nouvelles orientations du pouvoir. Cette expérience réussie arrêtée par le gouvernement sans justification objective, aurait pu servir de base de projet d'intégration nationale viable, pour une unité nationale solide et pérenne.

Aujourd'hui, au regard de ces différents facteurs, de la Constitution du pays, des résultats de l'ex Institut des Langues Nationales, des textes et règlements internationaux ratifiés par la Mauritanie (Déclaration universelle des droits de l'homme, Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, etc.) qui l'engagent à protéger et à promouvoir la diversité culturelle et le droit de chaque citoyen à s'épanouir dans sa langue et dans sa culture, les mesures fondamentales suivantes s'imposent :

- l'officialisation de toutes nos langues nationales en vue d'en faire des langues d'enseignement, d'administration, de communication, d'économie et de promotion sociale, en un mot leur permettre d'investir tous les domaines de la vie nationale.
- La réintégration dans l'immédiat des langues pulaar, soninké et wolof dans le système éducatif ; un système éducatif assurant l'égalité de chances pour tous les fils du pays et fondé sur le respect des droits linguistiques et culturels des communautés nationales.

Nouakchott, le 18/08/2021

Les Associations culturelles nationales signataires : ARPRIM, AMPLCS et APROLAWORIM